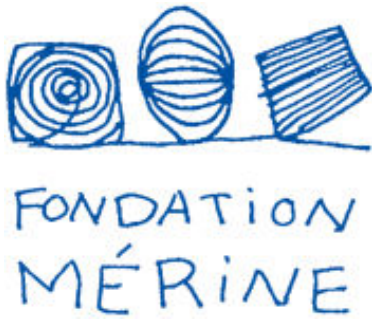




Ecole du Château de Carrouge

2026-2027 Informations Pratiques



<https://merine.ch>



TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION	2
2.	CONTACTS PARENTS-ÉCOLE	2
3.	VACANCES SCOLAIRES	4
4.	RENTRÉE SCOLAIRE	5
5.	NOM DES ENSEIGNANTES & ENSEIGNANTS	6
6.	NOMS DES THÉRAPEUTES & EDUCATRICES-TEURS	6
7.	VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS	7
7.	GYMNASTIQUE ET PISCINE	8
8.	DEVOIRS	8
9.	EVÈNEMENTS PARTICULIERS	9
10.	DEMANDES DE CONGES – CONGE JOKER	10

1. ADMINISTRATION

Directeur	Fabian Eya	021.557.95.29
Responsable RH	Chantal Bersier	021.557.95.43
Adjointe direction thérapeutique	Elena Pezzoli	021.557.95.70
Comptable	Sylvie Montoro	021.557.95.42
Secrétaire	Patricia Villy	021.557.95.50
Apprentie	Xhonita Elshani	021.557.95.43

2. CONTACTS PARENTS-ÉCOLE

Il est important que nous puissions nous tenir mutuellement informés de l'évolution de votre enfant.

Les **enseignants sont à disposition** pour toute information utile concernant les aspects scolaires, le matériel pédagogique, les méthodes d'enseignement ainsi que les devoirs. Pour **correspondre** avec vous, les enseignants utilisent le plus souvent l'agenda de l'élève. Ils sont aussi atteignables à l'école via le secrétariat. (Vous pouvez aussi prendre contact et convenir d'un rendez-vous avec les autres intervenants).

Le secrétariat est à votre disposition pour toutes vos questions. Il est important que vous l'avertissiez de vos **changements d'adresse, de téléphone** et de toute modification pouvant toucher les coordonnées et les informations que vous nous avez transmises lors de la signature du contrat.



Secrétariat

Horaires d'ouverture

08h00 - 12h00

(Tous les jours ouvrables)

13h30 - 17h00

Tél. 021.557.95.50

Email : accueil@merine.ch

➤ Hors des heures d'ouverture du secrétariat, un répondeur est à votre disposition pour vous permettre de nous laisser un message.



Santé scolaire

Mme Noémie Girard, infirmière

Atteignable sur portable au : 079.159.23.28

Présence : les mercredi matin de 8h00 à 12h15

noemie.girard@avasad.ch



3. VACANCES SCOLAIRES

Les vacances sont consultables sur le site de la DGEO.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/Vacances_scolaires/def_calendrier_vacances_scolaires_2023_2031.pdf

Vacances d'été :	Du samedi 27 juin au Dimanche 16 août 2026
Jeûne fédéral :	Lundi 21 septembre 2026
Automne :	Du samedi 10 octobre au Dimanche 25 octobre 2026
Vacances d'hiver :	Mercredi 23 décembre 2026 fin d'école à 11h50 Du jeudi 24 décembre 2026 au Dimanche 10 janvier 2027
Relâches :	Du samedi 6 février au Dimanche 14 février 2027
Vacances de Pâques :	Du vendredi 26 mars au Dimanche 11 avril 2027
Pont de l'Ascension :	Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte :	Le lundi 17 mai 2027
Fin d'année scolaire :	Dernier jour d'école Le vendredi 2 juillet 2027 à 11h50
Vacances d'été :	Du samedi 3 juillet au dimanche 22 août 2027



4. RENTRÉE SCOLAIRE

Tous les élèves commencent l'école le :

Lundi matin 17 août 2026
selon l'horaire normal (8h25)

Et finissent les cours à :

15h15



Nous vous accueillons avec plaisir si vous désirez accompagner votre enfant pour ce premier jour d'école. Vous pouvez aussi faire monter votre enfant dans le bus et vous rendre par vos propres moyens jusqu'à Moudon, pour l'accompagner ensuite jusqu'à l'entrée dans sa classe. Ce sera alors le moment de le quitter pour permettre à l'enseignant-e de commencer son travail.

Pour rappel :

- Chaque élève doit veiller à sa tenue vestimentaire : elle doit être propre et non-provocante.
- Le maquillage reste discret.
- Les élèves enlèvent casquette, bonnet ou capuchon à l'entrée du bâtiment puis leur veste au vestiaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Matériel à apporter pour la rentrée scolaire :

- Trousse
- Plume
- Crayon gris
- Gomme
- Taille-crayon
- Crayons de couleurs
- Feutres
- Bâton de colle
- 2 Paquets de mouchoirs
- Pantoufles tenant aux pieds (pas de tongs ou chaussures ouvertes !)
- Affaires de gym (voir page 11)
- 1 tablier (ou chemise) pour la peinture



5. NOM DES ENSEIGNANTES & ENSEIGNANTS

Classe 101	Mmes Valérie Froidevaux et Cynthia Kolypczuk valerie.froidevaux@merine.ch cynthia.kolypczuk@merine.ch	021.557.95.62
Classe 102	Mmes Cornelia Rusu et Matilde Da Silva Lopes cornelia.rusu@merine.ch matilde.dasilvalopes@merine.ch	021.557.95.61
Classe 103	Mmes Amandine Uldry et Noelia Jurado amandine.uldry@merine.ch noelia.jurado@merine.ch	021.557.95.65
Classe 104	Mme Helena Da Silva helena.dasilva@merine.ch	021.557.95.67
Classe 105	Mme Vanessa Intenso vanessa.intenso@merine.ch	021.557.95.64
Classe 106	M. Igor Hueber igor.hueber@merine.ch	021.557.95.66
Classe 107	Mme Alexandra Cretton alexandra.cretton@merine.ch	021.557.95.63
Classe 108	Mme Aurore Seck aurore.seck@merine.ch	021.557.95.39

6. NOMS DES THÉRAPEUTES & EDUCATRICES-TEURS

Psychologues

Valérie Gautier	021.557.95.60	valerie.gautier@merine.ch
Valentine Meystre	021.557.95.37	valentine.meystre@merine.ch
Elena Pezzoli	021.557.95.70	elena.pezzoli@merine.ch

Logopédistes

Marina Mezzanotte	021.557.95.32	marina.mezzanotte@merine.ch
Martine Vagnières	021.557.95.31	martine.vagnieres@merine.ch
Milène Zimmerli	021.557.95.33	milene.zimmerli@merine.ch

Psychomotriciennes-ciens

Manuel Castro	079.368.87.56	manuel.castro@merine.ch
Michelle Janser	021.557.95.73	michelle.janser@merine.ch
Anne Lamour	021.557.95.38	anne.lamour@merine.ch

Educatrices-teurs / ASE

Leïla Cristi	021.557.95.61	leila.cristi@merine.ch
Jocelyne Gobet	021.557.95.35	jocelyne.gobet@merine.ch
Jenny Jernigan	021.557.95.72	jenny.jernigan@merine.ch
Anne-Catherine Michel	021.557.95.67	anne-catherine.michel@merine.ch
Ionut Pantea	021.557.95.62	ionut.pantea@merine.ch
Felipe Roa	021.557.95.27	felipe.roa@merine.ch
Laurence Wenger	021.557.95.65	laurence.wenger@merine.ch

7. VÊTEMENTS ET OBJETS PERDUS

Les effets oubliés ou perdus sont à récupérer à la fin des cours, pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Des vêtements sont régulièrement trouvés dans l'école. Nous vous conseillons vivement de mettre des étiquettes ou le nom de votre enfant, afin que nous puissions les redonner à l'élève.





7. GYMNASTIQUE ET PISCINE

Les leçons de gymnastique ont lieu deux fois par semaine. Une leçon de gymnastique hebdomadaire est donnée par M. Lionel Piretti. Nous vous prions de donner à votre enfant des chaussures de gym réservées uniquement à cette activité et dont la semelle doit être claire afin d'éviter les traces sur le sol.

Pour les classes des plus jeunes, des leçons de natation se déroulent à la piscine couverte de Moudon durant le premier ou le deuxième semestre. Elles sont données par Mme Cindy Banha, accompagnée par l'enseignant-e titulaire de la classe.

Pour les classes des plus grands, des leçons de karaté sont données par M. Manuel Castro, une fois par semaine, sur inscription.

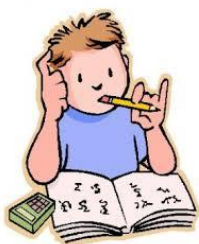
Les horaires de ces activités vous seront donnés à la rentrée scolaire.

Nous vous prions d'informer l'enseignant des précautions médicales nécessaires à prendre, s'il y a lieu. Ces cours font partie du programme, si l'enfant ne peut pas y participer pour une raison de santé, il est nécessaire de transmettre à l'enseignant une "demande de dispense" écrite.

Règle : Tout-e élève qui n'est pas en capacité de faire la piscine (blessure, affaires oubliées, indisposition) reste à l'école et fait du travail scolaire.

8. DEVOIRS

Ils sont donnés par les enseignants, en fonction des objectifs fixés pour l'année scolaire. Il n'y a pas de devoirs le week-end et durant les vacances, mais des travaux facultatifs peuvent être effectués. La collaboration parents



- enfants - enseignants est très utile en matière de leçons à domicile. En effet, il est important de coordonner les méthodes que chacun utilise. N'hésitez donc pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant à ce propos, notamment lorsque la durée du travail à la maison vous semble régulièrement inadaptée.

9. EVÈNEMENTS PARTICULIERS

Congés spéciaux

- **Mardi 22 septembre 2026** : les élèves auront congé **toute la journée**, pour permettre à tous les membres de l'équipe de participer à une journée de formation continue.

Evénements rythmant l'année scolaire

Dates	Évènements	Participants
Jeudi 20 août 2026 – journée " Jeux sportifs coopératifs "	Joutes sportives	Toute l'école
Mardi 22 septembre 2026 Journée de 8h30 à 17h30 <u>Thème</u> : La nouvelle autorité et la résistance non violente	Journée de formation continue	Adultes
Mardi 29 septembre 2026 et Mardi 6 octobre 2026 - journée	PROFA	45mn / classe 30mn / individuel
Mercredi 18 novembre 2026 - Matin	Prévention numérique	Pour les élèves de 9 & 10 ^{ème}
Mardi 8 décembre 2026 - Matin	Patinoire	Pour les classes 103 à 108
Mardi 22 décembre 2026 Demi-journée	Fête Noël	Toute l'école
Jeudi 14 janvier 2027 - Matin	Patinoire	Pour les classes 103 à 108
Mardi 19 janvier 2027 – Journée Mercredi 20 janvier 2027 - Matinée	Prévention routière	Toute l'école
Mercredi 3 février 2027 - journée	100 ^e jour d'école	Toute l'école
Jeudi 17 juin 2027 journée (Réserve : mardi 29 juin 2027)	Piscine extérieure	Toute l'école
Mardi 22 juin 2027 - journée	Sortie	Toute l'école
Jeudi 1 ^{er} juillet 2027 Salle de la Douane	Promotions	10-11S

10. DEMANDES DE CONGES – CONGE JOKER

En complément des habituels congés qui doivent faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'établissement, cette nouvelle forme de congé repose sur les principes suivants :

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire.
- Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.
- Un congé joker s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe.
- **Il doit être annoncé au moins 2 jours à l'avance**, merci de respecter ce délai.
- Les congés joker ne sont pas possibles :
 - Le premier jour d'école de l'année scolaire.
 - Lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc.
 - Les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire.
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

Comme pour tout type d'absence, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué. Chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage.

